



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٥٤٤٤ ٢٥٤٢٥٥٥٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤ | ٢٤٤٤٤٤٤٤
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 11 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/09/2018

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Mme Cécile PUECH, a déclaré le 09 Juillet 2018, avoir reçu le 2 juillet 2018, suite à la réalisation d'une succession par voie de transfert direct, 31 730 actions TIMAR, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5 et 10% dans le capital de ladite société.

Suite à la réalisation de ladite succession, Mme Cécile PUECH détient :

- Directement 41 880 actions TIMAR, soit 13,91% du capital de ladite société,
- Et indirectement 4 240 actions TIMAR, à travers la société SC GPP, soit 1,41% du capital de ladite société.

La participation totale (directe et indirecte) de Mme Cécile PUECH dans le capital de TIMAR est de 15,32%.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Mme Cécile PUECH envisage d'arrêter ses achats sur la valeur TIMAR.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 00

E-Mail : information_financiere@ammc.ma